

Mallemort le 25 octobre 2017

Projet de Centrale Photovoltaïque au sol du Piboulon

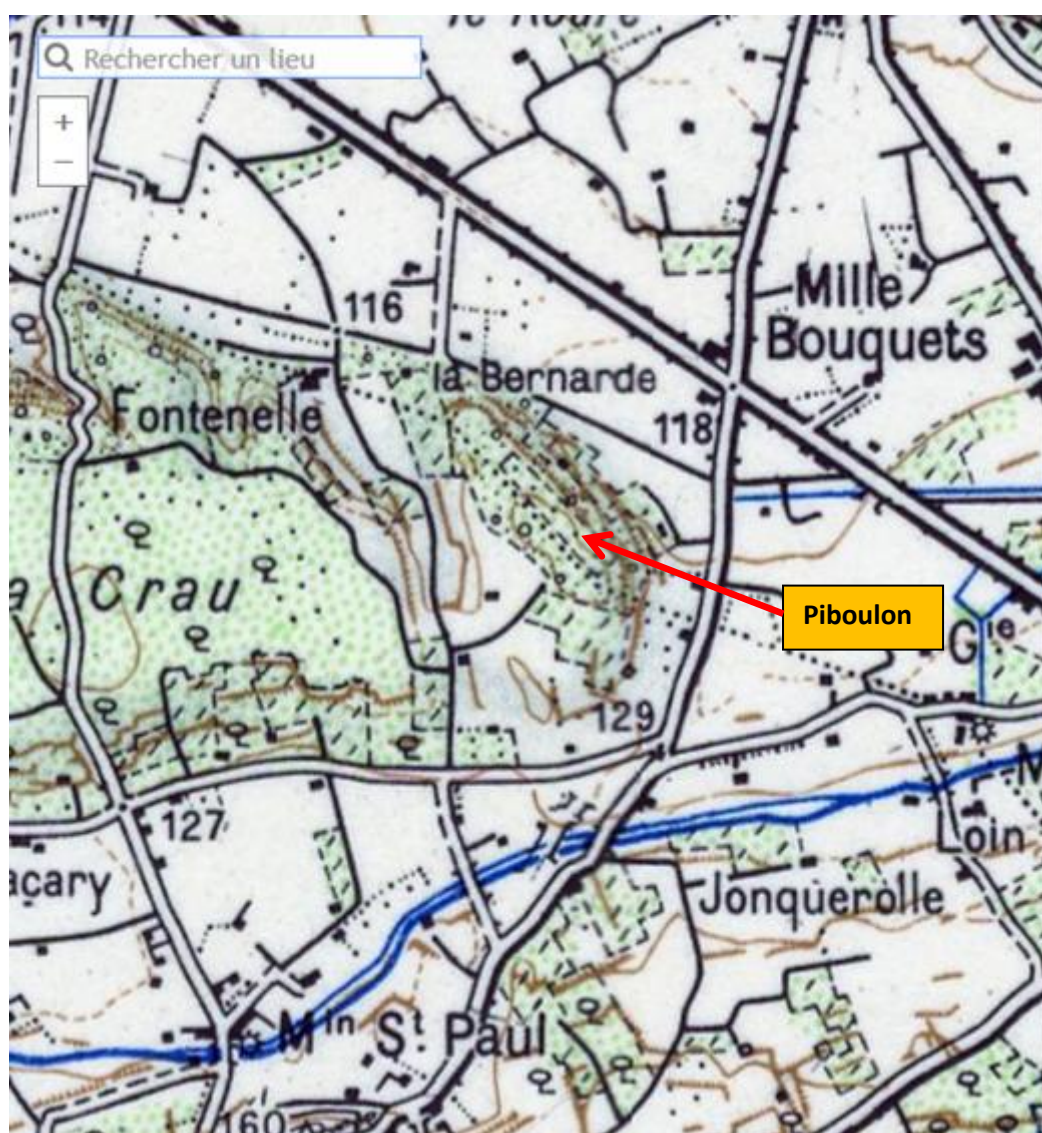
Contribution de l'association La Parole aux Citoyens à l'enquête publique

Historique et géomorphologie du site

Comme peuvent en témoigner les habitants d'Alleins et de Mallemort qui ont vécu les travaux du canal EDF, l'origine de la colline du Piboulon n'a strictement aucun lien avec le creusement du canal : la colline du Piboulon est une colline naturelle qui a toujours existé !

Le Piboulon en 1950

La colline est visible sans ambiguïté sur l'édition 1950 de la carte IGN 1/50000 disponible sur le site internet de l'IGN « remonter le temps » (voir ci-dessous). Les lignes de niveau montrent que l'altitude du plateau sommital était légèrement supérieure à 140 m.



La photo aérienne prise le 10/12/1950 (site « remonter le temps ») montre qu'à cette époque la colline était cultivée. Le plateau sommital sur lequel se trouvaient des amandiers était lui-même entouré de terrasses cultivées qui descendaient vers la plaine. Ces restanques sont particulièrement bien visibles en bordure Nord et Nord-Est du plateau.

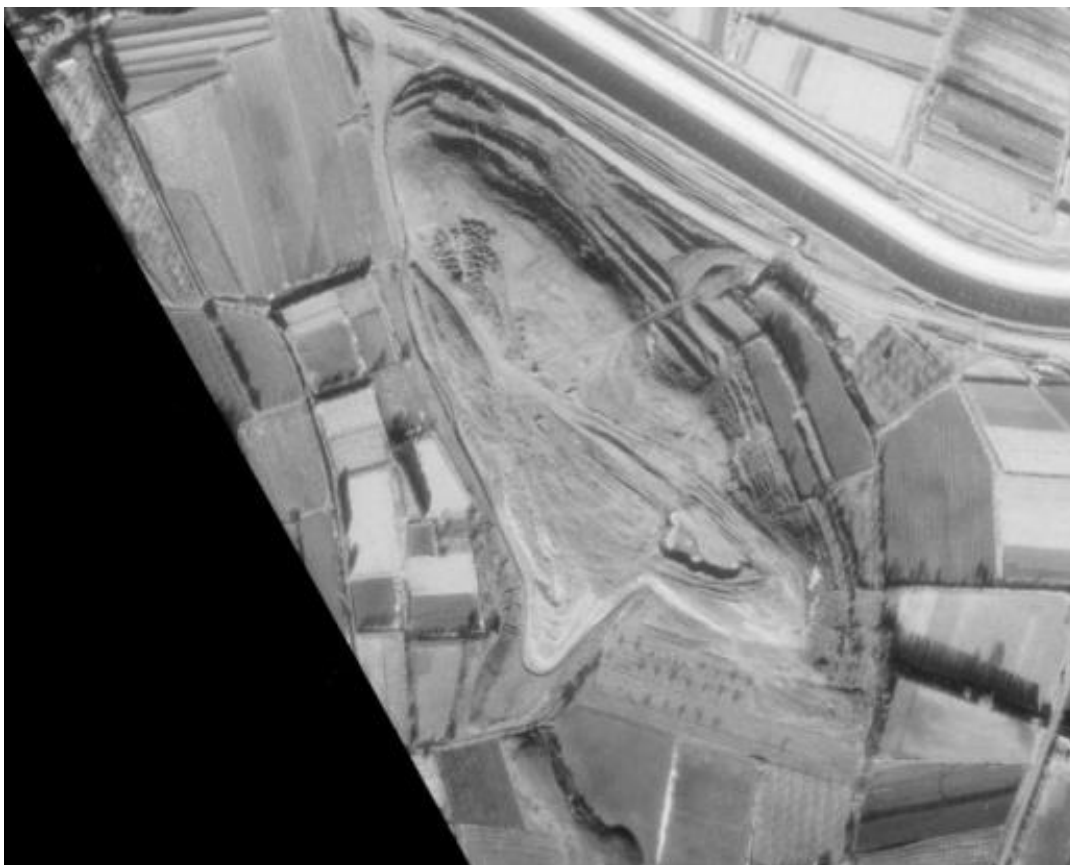


Les travaux du canal EDF

Au cours des années 1960 le site a été brièvement utilisé lors de la construction du canal EDF.

Aux abords du Piboulon, le canal n'a pas été créé par creusement mais par endiguement et apport de matériaux. Les différentes catégories de roches nécessaires aux travaux ont été entreposées de façon temporaire sur la partie Sud-Ouest du plateau (côté Alleins), elles ne sont pas restées sur place (sauf de façon marginale en bordure Sud-Ouest du plateau). Les zones Nord et Nord-Est du plateau n'ont pas été utilisées. L'état des sols, tels qu'ils sont aujourd'hui, le confirme.

La photographie aérienne ci-après date du 2/01/1964 et montre le Piboulon servant de zone de stockage (essentiellement dans sa partie Sud). L'accès se faisait depuis le canal par le Nord ou par l'Est (et non par le Sud et le chemin de Fontenelle), les rampes d'accès sont visibles sur la photo.



La photo aérienne du 1/01/1969 montre le Piboulon après l'achèvement des travaux. Seule la topographie de la partie Sud-Ouest est légèrement modifiée par des remblais résiduels (butte le long du chemin d'accès Sud). A cette date la reprise de la végétation est déjà visible.



Analyse géologique

La nature réelle des terrains est clairement indiquée sur la carte géologique (Edition BRGM feuille Salon de Provence au 1/50 000^{ème}).

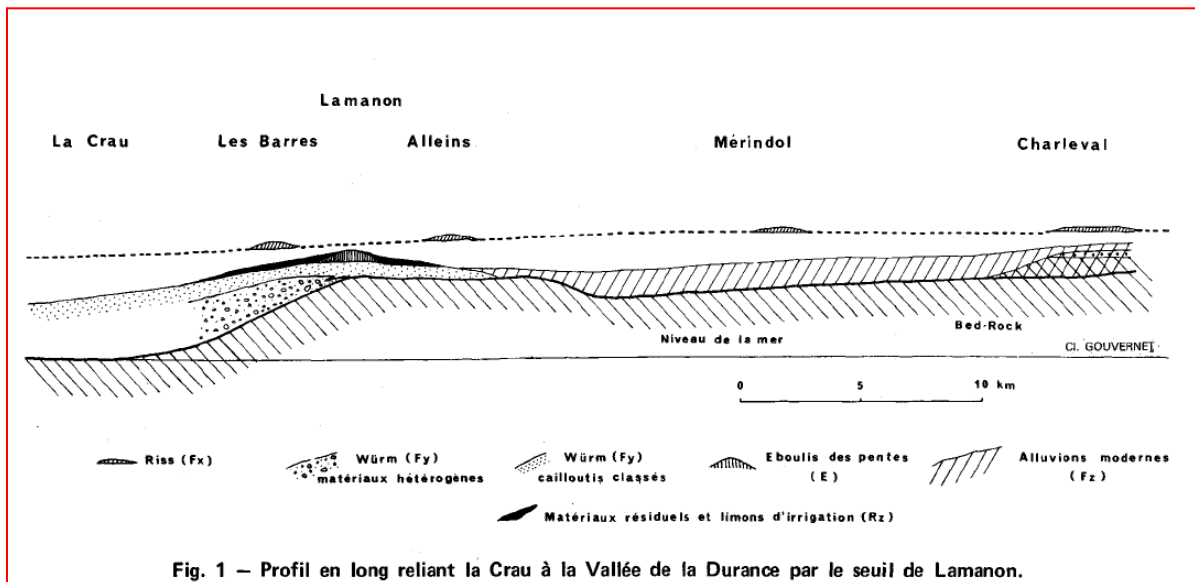


La notice de la carte géologique pages 4 et 5 décrit parfaitement l'origine du terrain : il s'agit d'une terrasse d'alluvions anciennes (glaciation Riss) notée Fx sur cette carte, située au-dessus de la plaine alluviale récente (voir ci-dessous les extraits de cette notice).

Fx. Alluvions anciennes (Riss). Les alluvions rissiennes constituent une terrasse qui s'élève à une trentaine de mètres au-dessus des alluvions récentes. Elles se sont déposées dans un lit qui se dirigeait directement vers le seuil de Lamanon par la Crau d'Alleins.

Au col de Lamanon, ainsi que dans la plaine qui se développe au Nord en direction de Sénas et de Mallemort, les cailloutis du Riss ont été dégradés par l'érosion (la Crau d'Alleins et la terrasse des Barres en sont des vestiges isolés). On en trouve des éléments dans le matériel résiduel qui recouvre le substratum miocène et créacé entre Alleins et l'îlot de Pécoule.

A l'amont de Charleval, la terrasse rissienne est à peu près continue.

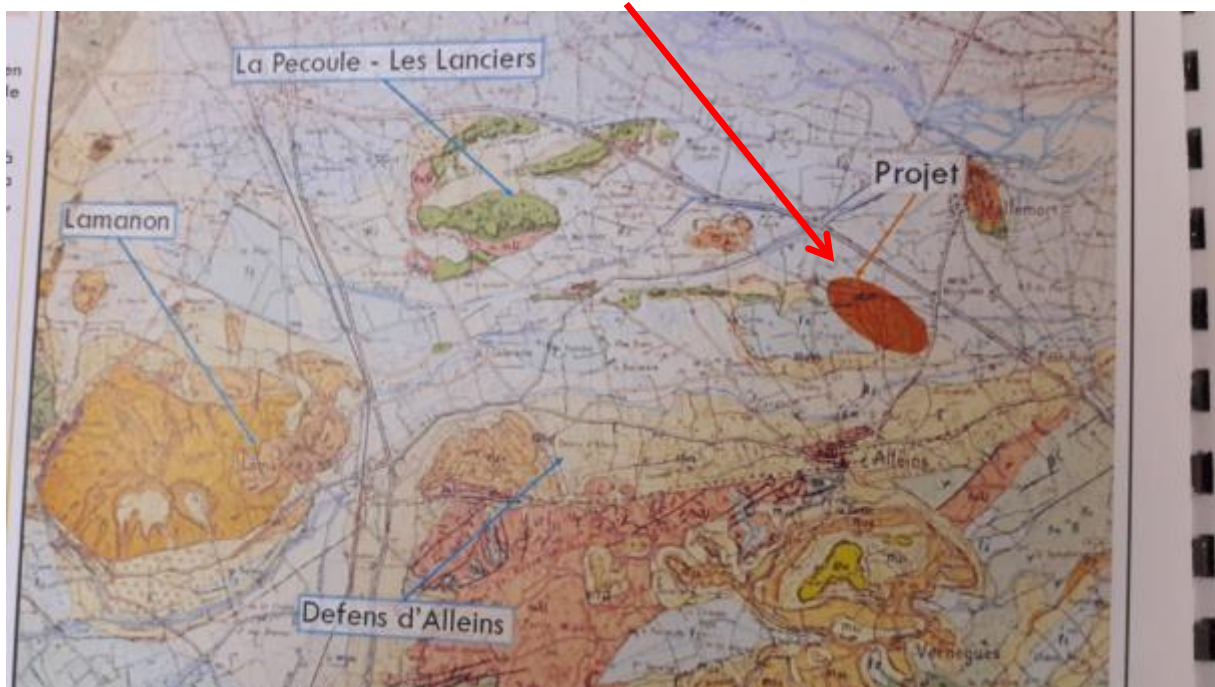


Malgré ces données aisément accessibles, l'étude d'impact fournit (page 65) une analyse totalement imaginaire de l'origine géomorphologique et géologique de cette colline : « correspondant à un dépôt définitif des produits de terrassement du canal EDF. Ce remblai se surimpose à la plaine agricole en formant un relief tabulaire selon un axe d'allongement NW/SW sur une hauteur d'une vingtaine de mètres ». Les anciennes terrasses cultivées en bordure du plateau sont décrites comme correspondant vraisemblablement au phasage technique de la mise en remblai. La colline du Piboulon serait donc un relief créé artificiellement : un tas de remblais !

Un certain nombre d'éléments posent questions vis-à-vis de la démarche suivie par le bureau d'études en charge de l'étude d'impact :

- Sur l'extrait de carte figurant page 67, la zone du projet masque la véritable nature du terrain

Masquage de la zone Fx du Piboulon



- Les documents de référence cités en page 260 laissent croire que l'étude se fonde sur les données et la notice de la carte géologique, mais celle-ci n'est absolument pas utilisée pour expliquer la nature du terrain et l'origine du relief. Il est difficile de croire que l'expert qui a rédigé le rapport n'a pas pris connaissance de cette notice.
- Une simple visite sur le terrain montre la présence d'une couche de poudingue déposée sur des sables limoneux. Il n'y a pas besoin d'être expert pour comprendre qu'il s'agit d'une structure de terrasse alluviale. On retrouve notamment cette structure au Sud du site dans une zone où il n'y a jamais eu aucun remaniement lié aux travaux du canal EDF.
- A contrario, aucun élément tangible n'est donné pour étayer l'affirmation d'une origine artificielle de la colline du Piboulon....
- L'affirmation d'une origine artificielle pour le Piboulon semble venir de la mairie d'Alleins. Malgré des indices évidents sur la nature réelle des terrains cette affirmation n'a jamais été remise en question.

Intérêt environnemental du Piboulon

Le Piboulon est une colline naturelle dont la morphologie, très originale, favorise l'accueil d'une biodiversité particulièrement riche. Il s'agit en effet d'une terrasse alluviale surélevée de type Crau, entièrement entourée d'une formation forestière principalement constituée de chênes pubescents. Le plateau sommital accueille une végétation steppique de type coussoul (végétation typique de la Crau : brachypode rameux, thym, lavande, ciste,...). Ce type de végétation est considéré par l'Europe comme un habitat rare à préserver. Cette association d'un milieu ouvert de type coussoul et d'une chênaie parfois dense constitue un écosystème particulièrement rare qui favorise l'accueil d'une faune extrêmement diversifiée. Dans les Bouches du Rhône le seul site comparable paraît être celui de l'extrémité Sud-Ouest de la « Petite Crau » près de Saint Rémy (avec cependant une variété d'habitats et une richesse de la biodiversité bien moindre). Nota : après avoir un moment envisagé de vendre ce secteur à un arboriculteur, la commune de Saint Rémy a choisi, en accord avec la Ligue de Défense des Alpilles, de le conserver dans le patrimoine de la commune afin d'en préserver le caractère exceptionnel.

La situation isolée de la colline du Piboulon au sein de la plaine agricole en fait par ailleurs un important refuge naturel et lui confère un rôle de relai écologique entre le massif du Grand Puech au Sud et celui de Pécoule au Nord-Ouest.

Le diagnostic établi par Eco-Med dans l'étude d'impact confirme la grande richesse de la faune, tout particulièrement pour ce qui concerne la variété des habitats, les insectes, les oiseaux, les chiroptères et les reptiles (voir notamment la cartographie des insectes page 126, la cartographie des reptiles page 131, la cartographie des chiroptères page 149).

Concernant les papillons on note la présence avérée d'une espèce à enjeu local de conservation fort : l'Azuré du Baguenaudier (voir page 123).

Concernant les oiseaux, nos propres observations confirment la présence de nombreuses espèces protégées : Huppes fasciées, Guêpiers, Rolliers, Rapaces diurnes et nocturnes.

Concernant la flore, il est à noter qu'au printemps 2017 les Ophrys de Provence (*Orphrys Provençialis* espèce protégée) ont été observées sur tout le pourtour du plateau et pas seulement sur la petite zone qui fait l'objet d'une mesure d'évitement en bordure Est du plateau.

En résumé : compte tenu de l'originalité de sa morphologie, de la variété de ses biotopes et de la richesse de sa biodiversité l'ensemble de la colline du Piboulon devrait faire l'objet de mesures de protection. L'association coussoul-chênaie pourrait notamment y être étudiée en détail.

Spécificité de la colline du Piboulon pour la commune de Mallemort

Contrairement à Alleins qui possède de vastes étendues d'espaces naturels, le territoire de la commune de Mallemort est essentiellement constitué de terres agricoles cultivées. Une zone de colline faisant partie de la chaîne des Costes existe bien au sud du territoire communal, mais celle-ci a entièrement été consacrée à une vaste opération immobilière : ZAC du moulin de Vernègues , 180 ha de golf et de lotissements.

Pour Mallemort, le Piboulon constitue donc une des dernières zones naturelles de colline de la commune et certainement la plus intéressante. Compte tenu de la spécificité de son écosystème, de la richesse de sa biodiversité et du magnifique point de vue offert sur notre village, **cette colline mérite d'être préservée et considérée comme un espace naturel d'intérêt majeur.** La protection de cet élément majeur du patrimoine naturel de la commune est à envisager dans une future modification du PLU (avec notamment le classement des espaces boisés).

Anomalies SCOT

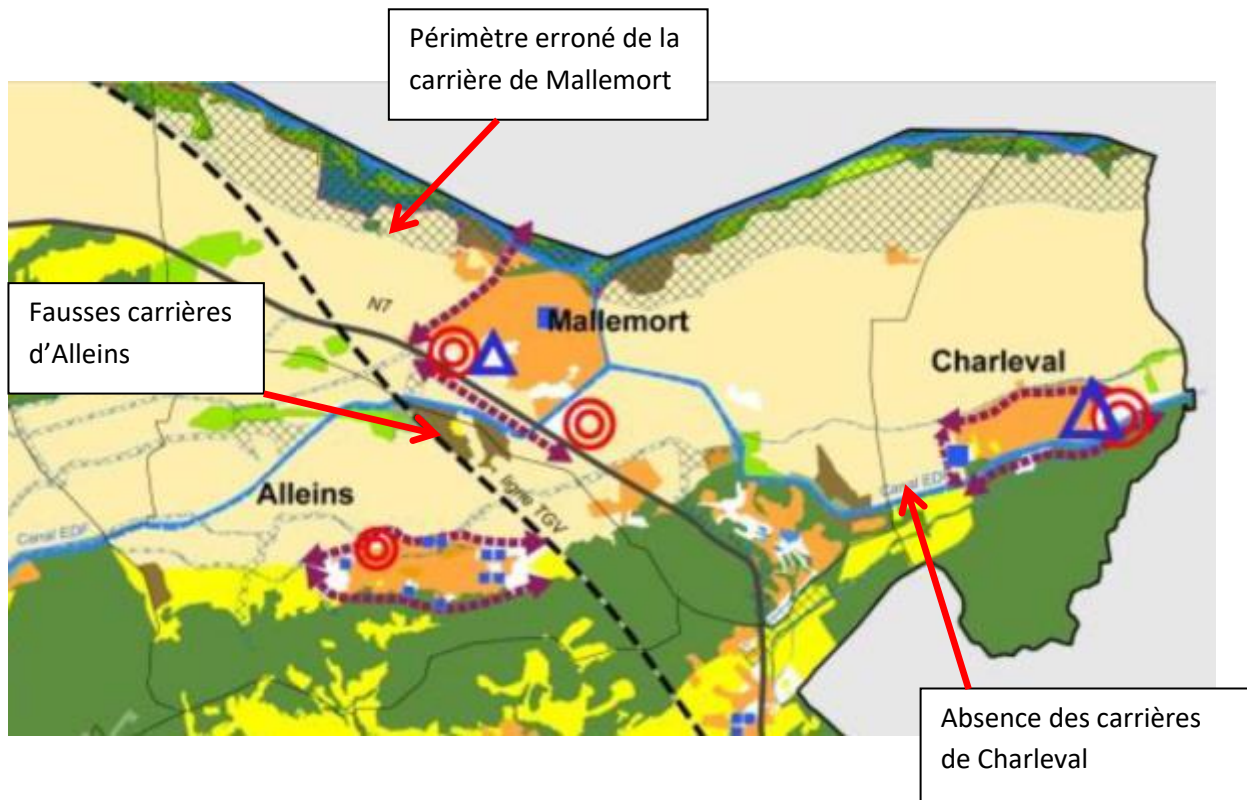
Voltalia s'appuie sur le SCOT approuvé en avril 2013 et sur l'inscription en tant que carrières des sites « Sur la Crau » et Piboulon pour justifier le choix de ces sites pour un projet photovoltaïque.

Comme cela a été admis par Voltalia, c'est par erreur que les zones « Sur la Crau » et « Piboulon » ont été inscrites comme « zones de carrière » au SCOT.

Cette inscription au SCOT correspond à une demande de la commune d'Alleins dans l'objectif de faciliter le projet photovoltaïque envisagé depuis 2009 par Voltalia sur ces zones naturelles.

Nous attirons l'attention du commissaire enquêteur sur la grande fragilité des informations figurant sur la carte de référence du SCOT à propos des sites de carrières. Si de fausses carrières ont été inscrites au SCOT, on note par contre que de véritables carrières ne figurent pas sur cette carte :

- Les anciennes carrières de Charleval ne figurent pas sur la carte. Pourtant un projet de parc photovoltaïque Solar Direct datant de 2008 y a été mis en service en 2013
- La carrière en activité de Charleval ne figure pas non plus sur la carte
- Le périmètre exact de la carrière des Iscles du mois de Mai à Mallemort est erroné



Avis de l'autorité environnementale

Au cours de divers échanges avec Voltalia et l'adjoint à l'urbanisme de la commune de Mallemort, les avis de l'autorité environnementale de 2014 et 2017 ont été mis en avant pour confirmer l'analyse d'impact et le caractère fortement anthropisé du site.

Nous avons contacté à ce sujet Mme Laure Joswiak, en charge à la DREAL du suivi de ce dossier. Mme Joswiak indique que l'avis de la DREAL ne se base que sur le « dossier papier » soumis par le porteur du projet (caractère complet du dossier, pertinence du projet par rapport aux impacts identifiés, pertinence des mesures d'évitement ou de compensation proposées, etc...). **Mme Joswiak rappelle que l'avis de la DREAL n'a pas vocation à confirmer la véracité des éléments inscrits au dossier.** Dans le cas du Piboulon il n'y a pas eu de visite de la DREAL sur le site.

Remarque concernant la délibération du conseil municipal de Mallemort

Le 20 mai 2015 le conseil municipal de Mallemort a approuvé à l'unanimité la candidature de la société « Parc Solaire du Piboulon » pour un projet photovoltaïque et autorisé Mme le Maire à signer une promesse de bail emphytéotique. Cet avis favorable s'appuyait sur une présentation faite par Voltalia aux membres du conseil municipal le 15/01/2015 et donnant des informations manifestement erronées : le site du Piboulon a notamment été présenté comme une « butte formée des remblais issus du creusement du Canal EDF » sans intérêt pour l'environnement. A ce jour, les conseillers municipaux pensent toujours avoir voté pour valoriser un tas de remblais. **Dans ces conditions, une délibération de retrait de la délibération initiale de 2015 pourrait être envisagée.**

Position de l'association sur les projets photovoltaïques

L'association La Parole aux Citoyens est fondamentalement soucieuse de la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique. Elle entend agir activement pour le développement des énergies renouvelables et notamment celui de l'énergie photovoltaïque.

Toutefois les projets correspondants ne peuvent pas être réalisés dans n'importe quelles conditions. Ils doivent impacter le moins possible l'environnement, respecter le patrimoine naturel et s'y inscrire dans une dynamique citoyenne globale. Les points suivants doivent donc être pris en compte :

- Une réflexion globale, menée en concertation avec les habitants, doit au préalable définir une stratégie territoriale de développement de l'énergie photovoltaïque. Cette réflexion doit notamment identifier et prioriser toutes les opportunités de développer le photovoltaïque sur le territoire sans impacter l'environnement.
- Une concertation avec les associations et les habitants doit être mise en place en amont de chaque projet.
- La priorité doit être donnée aux projets sur toitures et aux sites réellement dégradés ou à très faible valeur écologique (sites pollués, anciennes carrières, anciennes décharges)
- La priorité doit être donnée aux projets citoyens associant les habitants à la gouvernance et au financement des projets ainsi qu'aux entreprises véritablement soucieuses de l'environnement.

L'association La Parole aux Citoyens est donc tout à fait favorable aux projets réalisés sur d'anciennes carrières comme la centrale des Plaines à Alleins, la centrale Solar direct à Charleval, ou le projet en développement sur l'ancienne carrière de Sénas. A contrario, compte tenu des nombreuses possibilités existantes sur la commune de Mallemort, le projet de centrale photovoltaïque sur le site naturel du Piboulon n'apparaît pas comme prioritaire.

Concernant les serres photovoltaïques dont un projet a été autorisé sur la commune, l'association souhaite la mise en place d'un moratoire sur ce type de projet en attendant la démonstration que ces installations ne nuisent pas à la production agricole et aux qualités agronomiques des terrains concernés.

Alternatives sur la commune de Mallemort

De nombreuses alternatives sans impact ou avec un impact très faible sur l'environnement existent dans la commune :

- Secteur des Fumades : près de 30 ha sans intérêt environnemental (ancienne décharge, anciennes carrières, zone remaniée par l'école des travaux publics)
- Projets de parking de co-voiturage
- Parking Intermarché, Parking Domaine du Golf
- Bassins de rétention
- Toitures bâtiments communaux (gymnases, bâtiments services techniques, écoles)
- Toitures d'entreprises et de résidences privées

Conclusion

Compte tenu des éléments nouveaux mis en évidence lors de l'enquête publique, la Parole aux Citoyens souhaite que VOLTALIA, en tant qu'entreprise responsable soucieuse de son image, reconnaisse les erreurs d'appréciation manifestes qui entachent l'instruction du projet de Parc Solaire du Piboulon et retire d'elle-même la demande de permis de construire correspondante.

A défaut, il est souhaité que Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône donne un avis négatif à la demande de permis de construire déposée par VOLTALIA.

Il pourra par ailleurs être demandé aux Conseil Municipaux d'Alleins et Mallemort de réexaminer, sur la base des nouveaux éléments issus de l'enquête publique, les promesses de bail emphytéotique initialement accordées sur la base d'informations erronées.